

Interdiction de pêche du mérou et du corb **La contestation se poursuit**

La Fédération Chasse sous-marine Passion (FCSMP), la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) et l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN) ont déposé, en février, des recours gracieux pour contester les récents arrêtés d'interdiction de la pêche du mérou et du corb. Une initiative qui s'est soldée par une réponse défavorable de la part de l'Etat. Les associations ont toutefois décidé de poursuivre les démarches d'opposition à ces mesures. Un recours contentieux auprès du tribunal administratif est désormais envisagé, de même qu'un "programme de sciences participatives visant à améliorer les connaissances sur les populations de corbs et de mérours le long de nos littoraux", explique la FCSMP.